

La société populaire de Colmar (Haut-Rhin) félicite la Convention pour les victoires contre les tyrans, lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

La société populaire de Colmar (Haut-Rhin) félicite la Convention pour les victoires contre les tyrans, lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 404;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22347_t1_0404_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

vous avons adressé il y 12 jours, et de déposer ainsi en notre nom 4 662 liv. sur l'autel de la patrie. Vive la République, vive la Convention nationale !

LAVERRUIS cadet (*présid.*), JUGE (*secrét.*).

1 ^{er} envoy	2 297 liv.
Bordereau du 2 ^e envoy	
2 assignats de 400 liv.	800 liv.
6 assignats de 100 liv.	600 liv.
1 assignat de 70 liv.	70 liv.
14 assignats de 50 liv.	700 liv.
2 assignats de 10 liv.	20 liv.
9 assignats de 5 liv.	45 liv.
25 assignats de 50 s.	62 liv. -
	10 s.
17 assignats de 25 s.	21 liv. -
	5 s.
27 assignats de 15 s.	20 liv. -
	5 s.
52 assignats de 10 s.	26 liv.
	4 662 liv. -
	(1).

7

La société populaire de Colmar félicite la Convention sur ses travaux, et notamment le décret à l'égard des troupes des tyrans renfermées dans nos places, qui ne seront pas rendues à discrétion dans les 24 heures de la sommation; elle invite la Convention à rester à son poste afin de faire disparaître pour jamais les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Les membres composant la société populaire de Colmar, département du Haut-Rhin, en témoignant leur admiration sur les victoires multipliées remportées par les armées de la République sur l'infâme coalition, s'écrient :

Législateurs, c'est à vos travaux aussi pénibles que glorieux, c'est à cette direction que vous donnez au courage et qui fait de chaque défenseur un héros, que nos armées doivent leurs brillants succès et la patrie son salut. Encore quelques momens, et nos lâches ennemis disparaîtront à jamais, et les tyrans de toute la terre subiront la loi des peuples. Mais, ajoutent-ils, vous demeurerez à votre poste : la consolidation de ce grand œuvre d'où découlera le bonheur du genre humain l'exige impérieusement, et c'est le vœu de tous les Français. Ils n'ignorent pas que vous êtes entourés de dangers mais ils savent aussi que vous avez l'intime conviction que le peuple magnanime que vous représentez, admirateur et coopérateur de vos sublimes efforts, animé des sentimens d'une reconnaissance sans bornes, est prêt à chaque instant de consacrer sa vie pour conserver la vôtre, et de plus, s'il le faut, avec vous, mourir plutôt que de survivre à la liberté] (3).

(1) En mention : Reçu les 2 365 liv. le 7 fructidor. *Signé* Sauvage et Ducroisi.

(2) P.-V., XLIV, 91.

(3) Bⁱⁿ, 7 fructidor.

8

Les administrateurs du district de Laval (1) font passer à la Convention nationale 58 406 liv. 13 sols 6 deniers en or et argent, 181 marcs 4 onces argenterie, une once et demi 18 grains d'or, et 6 marcs 5 onces galon et frange provenans de trésors enfouis par l'aristocratie (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

9

La société populaire de Montpellier expose qu'il y a un grand nombre de détenus dans les quatre maisons de réclusion du département; que les uns sont des conspirateurs qui méritent le dernier supplice, que les autres sont dans le cas de la loi de la déportation; elle demande qu'ils soient promptement jugés par le tribunal criminel du département de l'Hérault, tel qu'il est composé.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

10

Les administrateurs du département des Landes informent la Convention nationale qu'ils lui ont adressé par la poste toutes les lettres des prêtres qui ont abdiqué la prêtrise, et qu'ils ont mis dans la même boîte la croix pectorale en or et l'anneau de l'évêque de leur département, ainsi que celui de l'abbé Saint-Jean, et 2 croix de Saint-Louis.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Les admin^{rs} du directoire du départ^t des Landes, aux c^{ns} députés par le départ^t à la Conv.; Mont-de-Marsan, 27 therm. II] (6)

Citoyens représentans,

Nous vous adressons la liste des prêtres qui ont abdiqué leur métier dans notre département et qui ont déclaré formellement renoncer aux fonctions du culte catholique. Cette liste vous eût été envoyée plutôt si le district eussent été

(1) Mayenne.

(2) Au Bⁱⁿ (9 fruct., suppl^h) il est précisé que l'envoi comporte 4 écussons portant les armoiries de la duchesse de La Trimouille, de Mlle Duplessis et de Mr le chevalier d'Argentré, et que le tout a été envoyé au creuset national.

(3) P.-V., XLIV, 92. Mentionné par M.U., XLIII, 139.

(4) P.-V., XLIV, 92. Bⁱⁿ, 7 fructidor.

(5) P.-V., XLIV, 92.

(6) C 319, pl. 1302, p. 28; Bⁱⁿ, 9 fruct. (suppl^h).